



Commission Régionale de VTT
Ile-de-France



LE TROPHÉE REGIONAL DES JEUNES VÉTÉTISTES T.R.J.V.

RÈGLEMENT 2009

1 - DÉFINITION

1.1 – Le Comité Régional d’Ile de France met en compétition le **T.R.J.V.**
« **TROPHÉE REGIONAL DES JEUNES VÉTÉTISTES** »

1.2 - Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

1.3 - Le Trophée Régional des Jeunes Vététistes (T.R.J.V.) est une manifestation composée de plusieurs épreuves, qui s’adresse aux jeunes pratiquants du V.T.T. licenciés dans un club F.F.C. du Comité de l’Ile de France. **Cette épreuve est ouverte à toutes les fédérations sportives cyclistes (attention cependant pour les prix d’équipes et les victoires par équipe : au TRJV seuls sont pris en compte les licenciés FFC, Il en est de même pour la sélection au Trophée de France des Jeunes vététistes TFJV).**

2 - PARTICIPATION

2.1 - Les épreuves sont réservées à tous les détenteurs d'une licence F.F.C. et sont ouvertes aux non licenciés si l’organisateur le souhaite.

2.2 - Les coureurs des autres fédérations sont acceptés et considérés comme des non licenciés.

2.3 - Peuvent participer au T.R.J.V., tous les jeunes poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets licenciés dans un club **ou présentant un certificat médical et une décharge parentale. Les jeunes non licenciés ne peuvent prétendre à une sélection sous les couleurs du Comité d’Ile de France au TFJV.**

2.4 - Les catégories participantes sont les suivantes :

- Pupilles G & F né(es) en 1999-2000 : 9 à 10 ans
- Benjamins G & F né(es) en 1997-1998 : 11 à 12 ans
- Minimes G & F né(es) en 1995-1996 : 13 à 14 ans
- Cadets G & F né(es) en 1993-1994 : 15 à 16 ans

2.5 - Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

2.6 - Un participant occasionnel non licencié, ne bénéficie pas, comme le licencié, d'une garantie de dommages corporels.

VERSPIEREN courtier en assurances, propose aux organisateurs la souscription d'un contrat spécifique pour les participants non licenciés.

Contact Verspieren : Nathalie Bouchard 03 20 45 76 92.

Courriel : nbouchard@verspieren.com

2.7 - Mise en place par le Comité de l'Ile de France FFC, cette manifestation s'inscrit dans un schéma de développement prenant en compte les faits suivants :

- ✓ Le développement du VTT au sein des écoles de cyclisme des associations fédérales.
- ✓ Elargissement de la pratique du VTT à l'enfance.
- ✓ L'intérêt éducatif présenté par le traitement de cette activité sportive :
 - Faire acquérir aux jeunes des habilités techniques, des capacités physiques en s'appuyant sur des pratiques compétitives.
 - Favoriser les échanges, l'émulation, la compétition dans un esprit sportif :
 - sans tricher
 - en respectant l'adversaire
 - en s'associant à des équipiers (au niveau national)

3 - OBJECTIF

3.1 - Réunir les jeunes poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets de l'ensemble des écoles de cyclisme du Comité de l'Ile de France sur les 4 disciplines du VTT : Trial, Descente, Cross Country et Orientation.

3.2 - A l'issue du TRJV 2009, une sélection sera effectuée et représentera l'Ile de France au TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES qui aura lieu à Montgenèvre (Hautes Alpes) du 05 au 08 Août 2009.

Voir les critères de sélection au T.F.J.V. sur le site du C.I.F.

4 - ORGANISATON

Le Trophée Régional des Jeunes Vététistes 2009 se déroulera :

X-Country, Descente et Trial : 13 Avril Maule 78 organisation : US Mauloise

~~X-Country, Trial, 4X, DH, O'VTT : 24 Mai Buthiers 77 Organisation : CSEIS~~

X-Country, Trial, Dual, relais, O'VTT : 21 Juin Fontainebleau 77 Organisation : CSEIS

5 - ENGAGEMENTS

5.1 - Chez l'organisateur à l'adresse indiquée sur le détail d'organisation du site internet du C.I.F. de la F.F.C.

5.2 - Aucun engagement sur place ne sera accepté. L'engagement se fait à chaque épreuve.

6 - EPREUVES

6.1 - TRIAL

6.1.1 - Le Trial sur le T.R.J.V. permettra de tester les capacités de maniabilité du jeune vététiste sans pour autant le mettre en situation d'échec afin de l'encourager.

6.1.2 - L'évolution trial s'effectue dans un atelier appelé zone, chaque zone étant partagée en un certain nombre de segments, chaque segment rapporte 1 point. Pour chaque segment on obtient 1 ou 0.

6.1.3 - Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

- *Certaines zones benjamins pourront être aménagées ou modifiées pour les benjamins.*
- *Les féminines benjamins restent toutefois autorisées à emprunter le parcours des garçons.*
- *Les féminines minimes évolueront sur les zones benjamins garçons*
- *Les féminines cadettes évolueront sur les zones minimes garçons.*

6.1.4 - La comptabilisation est donc une addition de points. Le jeune vététiste vainqueur sera celui qui aura marqué le plus de points.

6.1.5 - Ex aequo :

En cas d'égalité en points, le temps sera pris sur une zone appelée "zone test" (faisant partie des zones proposées) sur la totalité des segments et ceci sans interruption du chronométrage.

1- le nombre de segments réussis dans cette zone ;

2- le temps mis à parcourir cette zone.

Le temps du concurrent sera pris : axe de roue avant sur la ligne d'entrée de zone du 1^{er} segment balisé au sol par marquage et après passage de l'axe roue avant sur la ligne d'arrivée du dernier segment.

6.1.6 - L'entrée dans un segment ou zone se fait lorsque le pneu avant touche le sol dans ce segment. (Axe roue avant). Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone

6.1.7 - La sortie d'un segment ou zone se fait lorsque le pneu avant ne touche plus ce même segment. (Axe Roue avant).

6.1.8 - Echec dans un segment :

Un seul appui d'une partie du corps, pied, main ou épaule ou du cycle, pédale, guidon, excepté le pneu provoque l'échec pour le segment (0 point).

Cependant le fait de toucher un arbre, un rocher ou autre obstacle d'une partie du corps ou du cycle est toléré s'il n'y a pas arrêt de progression sauf si cet appui instantané permet de retrouver un équilibre compromis.

Rappel : après un échec sur un segment, le concurrent reprend sur le segment suivant avant la limite d'entrée de ce segment, arrêté, pied à terre, à moins d'1 mètre de la ligne. Il dispose de 15 secondes pour repartir. Il ne doit pas être tenu par la selle.

6.1.9 - Rubalise :

Le concurrent peut pousser la rubalise.

Si le concurrent casse ou dépasse la rubalise, il y a échec sur le segment.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur un segment déjà franchi n'est pas considéré comme une faute. En cas d'échec lorsque le concurrent se trouve sur un segment déjà franchi, c'est le segment sur lequel il se trouvait avant de débiter son recul qui est considéré en échec.

6.1.10 - Aucune présence ne sera tolérée dans les zones hormis le commissaire. Les concurrents ayant mis pied à terre ne recevront aucune aide pour repartir (délai pour repartir 15'').

6.1.11 – Equipements :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. **Attention seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds ou fixation au niveau de la pédale (sangle...), est autorisé pour toutes les catégories.**

6.1.12 - **Chaque zone est passée à deux reprises par les concurrents, le nombre de points obtenus correspond à la somme des points de chaque passage sur la zone.**

6.1.13 - Carton de pointage :

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage ou sera indiqué :

- ✓ les points obtenus sur chaque zone.
- ✓ le temps réalisé sur la zone test (chronométré).

Ce carton doit être conservé jusqu'à la dernière zone où il est remis au responsable de la zone. En cas de perte, le pilote se verra attribué les points du dernier concurrent moins 1 point.

6.1.14 – Réclamation :

Le commissaire de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

6.1.15 – Reconnaissance des zones :

A pied uniquement accompagnée d'un cadre technique accrédité, derrière un concurrent le précédant (sans en gêner l'évolution).

Tout concurrent surpris en reconnaissance à vélo sera pénalisé de 10 points.

6.1.16 - Incident mécanique :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) au début du segment suivant où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après l'incident.

Si cet incident se passe sur la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.

6.1.17 - Classement final :

Il prendra tout d'abord en compte le nombre de points réalisé sur les 4 zones puis les points réalisés dans la zone chronométrée et enfin le temps réalisé dans cette même zone en cas d'ex aequo.

6.2 - DESCENTE

6.2.1 - Le parcours descente sera choisi pour ses critères techniques en privilégiant l'adresse et non la vitesse. Le parcours ne comptera aucun obstacle abrupt ou nécessitant un franchissement aérien. La distance du tracé sera inférieure à 2 km pour toutes les catégories.

6.2.2 - Tenue de course :

L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- Casque intégral d'origine obligatoire (sans dérogation)
- Protection dorsale couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque obligatoire.
- Coudières, genouillères conseillées
- Gants longs obligatoires
- Manches longues et cuissards longs obligatoires
- Protège-tibias ou jambières complètes.

Chaque Clubs a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de ses participants.

6.2.3 - 2 Manches : le meilleur temps sera retenu.

6.2.4 - Le départ de la seconde manche de la descente est donné dans l'ordre inverse du classement à la fin de la première.

6.2.5 - Ordre de départ

Il s'effectuera par catégorie :

-1 ^{er} Départ	Pupilles Filles
-2 ^{ème} Départ	Pupilles Garçons
-3 ^{ème} Départ	Benjamines
-4 ^{ème} Départ	Benjamins
-5 ^{ème} Départ	Minimes Filles
-6 ^{ème} Départ	Minimes Garçons
-7 ^{ème} Départ	Cadettes
-8 ^{ème} Départ	Cadets

Si la descente est la première manche, c'est l'ordre d'arrivée des inscriptions qui sera retenu (Pour des questions de prêt des équipements les responsables de l'organisation avec les membres de la commission peuvent modifier cet ordre).

Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes. Une pause de quelques minutes pourra avoir lieu entre les différentes catégories, ouvreurs compris.

Pour la 1^{ère} manche les concurrents partiront dans l'ordre du tirage au sort des Clubs.

Pour la 2^{ème} manche ce sera dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche (le premier de la 1^{ère} manche partira le dernier).

6.2.6 – Vérifications :

Le port de ces équipements sera contrôlé par des commissaires de courses au départ de la course.

6.2.7 - Reconnaisances officielles :

Elles auront lieu suivant un ordre établi, horaire précisés dans le programme et sur des panneaux sur place :

- Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée.
- En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera INTERDIT.
- Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.
- Un éducateur à pied ou à VTT en tenue complète devra accompagner les concurrents de son club.

6.2.8 - Classement :

Le classement sera établi en retenant le temps de la meilleure manche réalisée par chaque concurrent à l'issue des deux manches.

- Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.
- Une zone aménagée permettra à une trentaine de concurrents de s'échauffer avant le départ.

- Un concurrent rattrapé devra céder le passage.
- Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité.

En cas d'égalité, les points seront partagés.

6.3 - SLALOM VITESSE

6.3.1 - Le parcours du slalom vitesse sera choisi pour ses critères techniques en privilégiant l'adresse et non la vitesse. Le parcours ne comptera aucun obstacle abrupt ou nécessitant un franchissement aérien. La distance du tracé sera de 1 kilomètre environ. Le parcours sera jalonné de piquets (portes) à passer comme au ski.

6.3.2 - Tenue de course :

- Casque obligatoire (sans dérogation)
- Protection dorsale (conseillée)
- Coudières, genouillères conseillées
- Gants longs obligatoires
- Manches longues et cuissards longs obligatoires

6.3.3 - L'ordre des départs du slalom vitesse se fera dans l'ordre inverse du classement général après la manche précédente. Départ toutes les minutes. Classement au temps. En cas d'égalité, les points seront partagés. Si le slalom vitesse est la première manche c'est l'ordre d'arrivée des inscriptions qui sera retenue

6.3.4 - 2 Manches : le meilleur temps sera retenu.

6.3.5 - Le départ de la seconde manche du slalom vitesse est donné dans l'ordre inverse du classement à la fin de la première.

6.4 - ORIENTATION

6.4.1 – Caractéristiques :

Epreuve individuelle dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées suivant les différentes catégories.

6.4.2 – Equipement :

Le port du casque rigide avec la jugulaire est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

6.4.3 – Matériel :

Chaque concurrent disposera d'une carte sur laquelle figurera un itinéraire à respecter et des points signalant des postes à localiser sur le terrain, d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

6.4.4 – Fléchage :

Le parcours sera légèrement fléché et sécurisé (panneaux stop et ou rubalises sur les chemins non conformes au tracé).

Sur le parcours seront disposées des balises de type course d'orientation bien en vue. Le départ et l'arrivée seront indiqués sur la carte remise aux candidats.

6.4.5 – But :

Il s'agit d'une course au score dans laquelle il faut retrouver les balises mentionnées sur la carte PUUPILLES, BENJAMINS, MINIMES et CADETS.

Un nombre de points différent sera attribué à chaque balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou distance).

6.4.6 - Le concurrent ne devra pointer sur le carton de contrôle avec une pince jointe à la balise que celles le concernant.

- Poussins 2 balises : circuit facile.
- Pupilles 4 balises (maximum) : Circuit facile.
- Benjamins 6 balises (maximum) : circuit plus complexe mais sans piège.
- Minimes 8 balises (maximum) : circuit complexe.
- Cadets 12 balises (maximum) : circuit complexe

6.4.7 – Durées maximum :

- 20 minutes pour les poussins
- 45 minutes pour les pupilles
- 1h environ pour les benjamins
- 1h30 minutes pour les minimes (distance plus longue)
- 1h50 minutes pour les cadets (distance plus longue)

Cette durée pourra être modifiée par l'organisateur en fonction du terrain et du parcours après concertation avec le responsable régional.

6.4.8 - Le dépassement de temps sera pénalisé de 3 points par tranche de 5 minutes de retard.

6.4.9 - Le numéro de la balise sur la carte correspond au nombre de points qu'elle rapporte.

6.4.10 - En cas d'égalité de points c'est le temps réalisé par les concurrents qui permet de les départager.

6.4.11 - Ordre des départs :

Par tirage au sort toutes les 2 minutes.

6.4.12 – Classement :

Il tiendra compte :

- ✓ du nombre de postes pointés.
- ✓ l'addition des points affectés au total des balises, pointées par le concurrent
- ✓ le temps réalisé servira uniquement à départager les ex aequo
- ✓ les points affectés seront ceux de la grille générale située en annexe.

6.4.13 - La perte du carton de contrôle entraînera la rétrogradation derrière les derniers concurrents classés dans les règles.

6.4.14 - Aucune aide extérieure n'est autorisée (sauf accident). Un groupe neutre de contrôleurs officiels sera mis en place par le comité d'organisation. Il sera chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve pour l'ensemble des catégories. Le concurrent ne doit pas parler avec les autres concurrents, avec les responsables de son équipe, avec les promeneurs sauf accident ou danger.

Toute communication faisant appel à des moyens techniques entre les coureurs est strictement interdite.

Toute forme de communication avec l'encadrement, les concurrents des autres catégories et les personnes externes à l'organisation sont strictement interdites, comme est interdite l'utilisation de GPS.

6.4.15 – Equipements :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Chaque concurrent disposera :

- d'une carte sur laquelle figureront des points signalant les balises à retrouver.

- d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

6.5 – CROSS COUNTRY

6.5.1 - Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants. Il devra nécessiter des changements de développements mettant en avant la spécificité de la discipline Il devra répondre aux normes suivantes :

- Poussins : 2 KMS
- Pupilles : 3 à 4 KMS
- Benjamins : 6 à 8 KMS
- Minimes : 9 à 12 KMS
- Cadets : 13 à 16 KMS

Le dénivelé devra être adapté au niveau des catégories.

6.5.2 - Dans la mesure du possible chaque catégorie ne devra pas faire plus de 4 tours, l'organisateur doit donc prévoir un circuit adapté à cette contrainte.

6.5.3 -.

6.5.4 - Les compétiteurs seront placés sur la grille de départ dans l'ordre du classement général après la manche précédente. Classement à la place ; en cas d'ex aequo, les points seront partagés.

6.5.5 - Assistance :

Toute assistance à l'intérieur des circuits matérialisés par des rubalises sera sanctionnée. Seuls les officiels peuvent s'y trouver.

Toute assistance sous quelque forme que soit est interdite : dépannage mécanique, poussette, portage du vélo, changement de roue, ravitaillement.

Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du ou des concurrents.

6.5.6 – Les départs :

Ils seront donnés suivant l'ordre suivant :

- 1^{er} départ : Pupilles Garçons & Filles et Benjamins Filles
- 2^{ème} départ : Benjamins Garçons et Minimes Filles
- 3^{ème} départ : Minimes Garçons et Cadettes Filles
- 4^{ème} départ : Cadets

Selon la configuration du terrain, le comité d'organisation et le collège des commissaires fixeront le mode de départ, soit en réalisant "x" lignes, soit en répartissant les concurrents par ligne de 12 coureurs, selon un ordre qui aura été préalablement tiré au sort.

Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80cms.

6.5.7 - Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Elles seront matérialisées au sol.

6.5.8 - Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

6.5.9 – Equipements :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve reconnaissances comprises.

7 - INFORMATIONS GENERALES

7.1 - Droit d'organisation :

A la charge de l'organisateur voir le tarif du CIF pour l'organisation d'une épreuve d'école de cyclisme.

7.2 - Récompenses :

Pour chaque étape à la charge de l'organisateur (Médailles ou coupes aux 3 premiers garçons et filles). Bouquets aux premier garçon et première fille. La dotation du prix d'équipe (1 coupe).

7.3 - Au classement général :

Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles de chaque catégorie seront récompensés, Médailles ou coupes sur le budget de la commission du VTT jeunes.

7.4 - En cas d'égalité au classement général, les ex aequo seront départagés par le plus grand nombre de 1^{ère} place, de 2^{ème} place, de 3^{ème} place...

En cas d'irréductibles ex aequo c'est le classement de l'épreuve de trial qui sera prépondérant.

7.5 - Tout litige sera examiné séance tenante par les commissaires officiant sur l'épreuve et les membres de la commission régionale de VTT jeunes présents.

7.6 - Le classement général sera effectué en additionnant les points obtenus dans une épreuve de chaque discipline suivant la grille suivante.

1 ^{er} : 100 Points	6 ^{ème} : 86 Points	11 ^{ème} : 76 points	16 ^{ème} : 68 Points
2 ^{ème} : 97 Points	7 ^{ème} : 84 Points	12 ^{ème} : 74 Points	17 ^{ème} : 67 Points
3 ^{ème} : 94 Points	8 ^{ème} : 82 Points	13 ^{ème} : 72 points	18 ^{ème} : 66 Points
4 ^{ème} : 91 Points	9 ^{ème} : 80 Points	14 ^{ème} : 70 Points	19 ^{ème} : 65 Points
5 ^{ème} : 88 Points	10 ^{ème} : 78 Points	15 ^{ème} : 69 Points	20 ^{ème} : 64 Points...

7.7 - **Les prix d'équipes** sont calculés sur la base des quatre meilleurs coureurs de chaque club pris dans trois catégories différentes ayant au minimum 5 partants.

7.8 - **Un coureur absent** lors d'une manche ne marque pas de point.

7.9 - **Un coureur abandonnant** marque les points correspondant à la dernière place de l'épreuve.

7.10 - **L'ordre de passage** à une manche est déterminé par le classement provisoire avant cette manche pour le cross. Pour le trial, la descente et l'orientation l'ordre est inversé (sauf décision contraire de la commission VTT jeunes en fonction des conditions climatiques).

7.11 - **Le changement de vélo est interdit sur le TRJV** si deux épreuves se déroulent sur la même journée. Si les épreuves ne se déroulent pas le même jour cette interdiction tombe d'elle-même car elle devient inapplicable. Cependant il faut attirer l'attention des jeunes sur le fait que lors du TFJV le changement de vélo est interdit. Les **vélos trial sont interdits** (20 pouces).

7.12 - La victoire au trophée régional des jeunes vététistes par équipe est calculée sur la base des trois meilleures places au classement général sur les quatre catégories (au scratch).

7.13 - **Toute attitude antisportive constatée par un commissaire pourra entraîner une pénalité de 20 points au classement général de l'épreuve.**

8 - MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

8.1 - Les vélos admis dans les épreuves du TRJV devront répondre aux normes officielles en vigueur.

8.2 - Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

8.3 - Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

8.4 - La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre et doivent impérativement être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus du départ ou des pénalités en points à l'arrivée.

9 - PÉNALITÉS

9.1 - Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre :
- au départ refus de départ
- à l'arrivée *pénalités 20 points*

9.2 - Changement de vélo : mise hors course

9.3 - Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve : mise hors course

9.4 - Absence sur un contrôle de passage : mise hors course

9.5 - Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course

9.6 - Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : *pénalités 50 points*

9.7 - Non-respect du parcours : mise hors course

9.8 - Non port des équipements individuels de sécurité : refus de départ

9.9 - Circulation sur la piste de descente en VTT en dehors des périodes de reconnaissance :
mise hors course

9.10 - Essai durant la course : mise hors course

9.11 - Communication au cours de l'épreuve d'orientation : mise hors course

9.12 - Les éducateurs accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou échauffement sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline concernée : *pénalités 20 points*

10 - BONUS

Tous les clubs participants doivent mettre deux commissaires (officiel ou non) à la disposition de l'organisation pour officier sur les différentes épreuves. De préférence un « jeune commissaire ».

Un bonus de 10 points par commissaire sera accordé à chaque participant du club répondant à cette obligation pour un maximum de 30 points.

11 - RÉCLAMATIONS

11.1 - Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 60mn après l'arrivée du coureur concerné par le responsable de club.

11.2 - Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le responsable de club concerné dans un délai de 30 mn après parution des résultats.

11.3 - Le Collège des Commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent et son responsable de club mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

11.4 - Les décisions prises par le collège des commissaires sont sans appel.

